

## TITULARISATION DES AGENTS ADMINISTRATIFS ET DES CONTRACTUELS HANDICAPÉS

*Pour tenter d'éteindre la colère, le gouvernement a annoncé le versement d'une prime de 100€ pour la fin d'année. Un coup de pouce bienvenu pour les 38 millions de français qui vont en bénéficier mais une réponse insuffisante face à la montée des prix et au blocage des salaires.*

Avec son chèque inflation, une fois de plus, le gouvernement, par la voix de Jean Castex, fait la démonstration d'une déconnexion totale de la situation et du quotidien de millions de Français, tout habitué qu'il est à ne parler et n'écouter que les plus riches.

Augmenter les salaires, voilà bien la question que gouvernement et patronat veulent à tout prix éluder.

Jusque-là, ils avaient réussi à confisquer le sujet en usant du chantage sur l'emploi, de la compétitivité, du coût du travail, de l'inflation etc.

Aujourd'hui encore, tous les arguments sont mobilisés pour éviter d'en parler.

Car ouvrir le débat sur les salaires, c'est s'interroger collectivement sur l'utilisation des richesses créées.

C'est aller chercher de vraies solutions et pas se contenter d'un chèque cadeau.

Comment une prime de 100 euros pourrait répondre aux besoins des ménages, alors que le sondage annuel du Secours populaire français met l'accent sur la hausse de la précarité et les difficultés quotidiennes des Français vivant en dessous du seuil de pauvreté qui, pour la majorité d'entre eux, ont subi une perte de revenus en 2020.

Conséquence de cette perte de revenus, les plus pauvres ont des budgets de plus en plus serrés et doivent faire de plus en plus de sacrifices

Parmi eux, 64% ne savent plus sur quelles dépenses faire des compromis car ils ont déjà réduit tout ce qui pouvait l'être, plus de 80% disent renoncer aux loisirs, aux vêtements, etc. pour assurer le paiement des factures « vitales » comme le logement et l'énergie.

La prime proposée par le gouvernement qui représente 8,30 € par mois n'est pas à la hauteur de la situation.

Pour la plupart des salariés, 100 € c'est presque l'augmentation qu'il faudrait au salaire tous les mois pour tout simplement vivre.

Les seules mesures efficaces sont l'augmentation des salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux.

Des milliards d'aides sont versées aux entreprises dont certaines réalisent d'énormes profits. Cet argent doit être affecté à l'augmentation générale des salaires et non pas profiter à quelques-uns !

Malgré la crise sanitaire, les grandes entreprises françaises ont pu généreusement rémunérer leurs actionnaires en 2021. Avec plus de 50 milliards d'euros, ces versements ont connu un rebond de 42 % par rapport à 2020. Ce qui est d'autant plus étonnant c'est que ces dividendes concernent les résultats de l'année 2020, « fortement marquée par la crise sanitaire ».

**Pour la CGT Finances Publiques, le Smic doit être relevé à 2000 € brut pour pouvoir vivre dignement de son travail.**

**Nous revendiquons l'augmentation automatique des salaires et des minima dans les branches ainsi que l'ouverture immédiate des négociations dès que le Smic augmente.**



Si on écoute les patrons, ce n'est jamais le bon moment pour augmenter les salaires. Même quand les signaux sont aux verts. En mai 1968, par exemple, les syndicats patronaux criaient à la catastrophe alors que le mouvement de grève avait réussi à arracher des hausses de salaires... Résultat: l'économie française ne s'est pas écroulée. Cette hausse a même stimulé l'économie et l'emploi.

Dans la fonction publique, l'État doit montrer l'exemple et en terminer avec le gel du point d'indice. Augmenter les salaires, c'est indispensable pour bien vivre. C'est un élément essentiel pour relancer la consommation des ménages et renforcer notre sécurité sociale.

L'annonce du blocage du prix du gaz en 2022, qui arrive bien tard puisque le gaz a déjà augmenté de 60%, ressemble à un pansement sur une jambe de bois.

**La CGT Finances Publiques revendique** de sortir l'énergie du marché, seule solution permettant de faire durablement baisser les factures.

L'argument phare de la concurrence censée faire baisser les prix et profiter aux usagers a rapidement volé en éclat : en 20 ans, les prix ont explosé et celui du gaz a doublé face aux lois du marché.

**Pour la CGT Finances Publiques**, ces biens doivent être reconnus comme vitaux. Le seul moyen de stopper les augmentations de tarifs serait de sortir l'électricité et le gaz de la contrainte des marchés financiers et de les mettre entre les mains d'un État stratégique qui prévoit et gère dans l'intérêt des usagers.

Il est urgent de gagner une augmentation des salaires et des minima sociaux.

Depuis février 2021, la négociation collective est déclinée dans la fonction publique.

À la DGFIP s'est déroulée la première négociation collective entre la DG et les organisations syndicales représentatives.

Les sommes allouées sont largement insuffisantes et ne sont absolument pas à la hauteur de l'engagement de tous les agents de la DGFIP.

**Pour la CGT Finances Publiques, la réelle reconnaissance de l'engagement des agents doit passer par :**

- ➔ **Le maintien et le renforcement du statut Général des Fonctionnaires ,celui ci vient d'être d'ailleurs mis à mal avec l'ordonnance parut au JO du 5 décembre qui annonce la disparition du statut général ;**
- ➔ **L'arrêt de la destruction de notre réseau de proximité et la réimplantation des services de pleine compétence ;**
- ➔ **L'arrêt des suppressions d'emplois, et un recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoin ;**
- ➔ **Le dégel du point d'indice pour l'ensemble de la fonction publique et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années ;**
- ➔ **Le retrait de la Loi de Transformation de la Fonction Publique ;**
- ➔ **L'abandon des Lignes Directrices de Gestion et e renforcement des droits et garanties des agents ;**
- ➔ **Plus généralement la prise en compte de toutes les revendications légitimes des agents.**

Concernant le protocole de la reconnaissance professionnelle et de l'engagement des agents, la Direction nationale de la CGT Finances Publiques a décidé de signer cet accord parce qu'il comporte des avancées pour les agents.

Le préambule du texte final, outils de communication de la direction générale ne vaut en rien l'adhésion de la CGT Finances Publiques aux réformes et contre réformes que nous continuerons de dénoncer et de combattre.

**La destruction de notre administration continue , encore une fois, la DGFIP contribue largement aux suppressions d'emplois programmées dans la fonction publique dans la Loi de Finances 2022 avec 1694 emplois détruits (solde net -1355 en cause les flux résultants notamment des transferts des missions fiscales de la DGDDI vers la DGFIP).**

Ces suppressions d'emplois annoncées au CTR du 7 décembre sont une véritable provocation et sont indignes au regard des attentes et des droits des citoyens. Elles sont aussi indignes au regard des agents dont l'engagement et la conscience professionnelle ne suffisent plus à compenser le manque d'effectifs dans les services.

## CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR DE CETTE CAP DE TITULARISATION, LES STAGIAIRES APFIP 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

Pour les stagiaires recrutés fin août 2020, nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique. Les stagiaires sont arrivés dans des services en grandes difficultés aggravées par la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires ont été très fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier.

Leur complément de formation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parvenaient déjà plus à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis. Les stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes. Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1<sup>ère</sup> affectation.

**Pour la CGT Finances Publiques** cette solution mise en place dans l'urgence n'est pas satisfaisante, elle ne doit pas devenir la règle. La formation doit se faire en présentiel au sein des ENFIP. Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFIP.

- **La CGT Finances Publiques revendique** une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.
- Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.

Néanmoins nous sommes parfaitement conscients que cette année la formation sera encore compliquée et nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

## LA TITULARISATION DES APFIP 2<sup>ÈME</sup> CLASSE ET DES CONTRACTUELS HANDICAPÉS

Pour cette CAP, l'administration soumet 5 dossiers en cas litigieux, 1 licenciement, 1 renouvellement de stage et 3 prolongations,

**La CGT Finances Publiques** est attachée au principe de la 2<sup>ème</sup> chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme. Ceci est d'autant plus valable cette année dans le cadre de la pandémie (confinement distanciation et pour certain télétravail) qui a sérieusement compliqué les conditions de stage des agents. Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1<sup>ère</sup> affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... Bref un agent clef en main.